

Gouvernement du Québec

### **Décret 1170-2007, 19 décembre 2007**

CONCERNANT la nomination du vice-président et de trois membres du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (L.R.Q., c. S-14.001) prévoit que les affaires de la Société du Centre des congrès de Québec sont administrées par un conseil d'administration composé d'au plus neuf membres nommés par le gouvernement, dont un président et un vice-président;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de cette loi énonce que le président du conseil d'administration est nommé pour au plus cinq ans et les autres membres du conseil sont nommés pour au plus trois ans;

ATTENDU QUE le second alinéa de l'article 7 de cette loi énonce qu'à la fin de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le second alinéa de l'article 11 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement et qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE monsieur Alain April était nommé membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec par le décret numéro 81-2004 du 4 février 2004, qu'il était nommé vice-président de ce conseil d'administration par le décret numéro 675-2006 du 28 juin 2006, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 81-2004 du 4 février 2004, madame Paule-Anne Morin était nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 81-2004 du 4 février 2004, monsieur Gilbert Cashman était nommé membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 675-2006 du 28 juin 2006, madame Andrée Gauthier était nommée membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme:

QUE monsieur Alain April, directeur général, Château Bonne Entente inc. et Le Georgesville inc. soit nommé de nouveau membre et vice-président du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE madame Paule-Anne Morin, vice-présidente au développement des affaires de la région de Québec et conseillère en gestion, R3D Conseil inc., soit nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Serge Ferland, président-directeur général, Alimentation Serro inc., en remplacement de monsieur Gilbert Cashman;

— madame Olga Farman, avocate, Lavery, de Billy, en remplacement de madame Andrée Gauthier;

QUE ces personnes soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

49272